

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2012
tenue sous la présidence de M. SPINELLI**

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		O.	DUPONT	" "
		M.	FASSBIND	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		D.	MESSERLI	" "
		F.	PERRIN	" "
		G.	PICTET	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	" "
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	M.	J.	LOCHER	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
Assiste :	Mme	V.	SCHMUTZ	Consultante
Public :	4 personnes			

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

20 h 15 - Séance des Commissions Réunies – huis clos

Adoption du procès-verbal de la séance des Commissions Réunies du 26 septembre 2012

20 h 30 - Séance plénière du Conseil municipal

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2012

2) Communications du Bureau

3) Communications du Conseil administratif

4) Propositions du Conseil administratif :

4.1 Budget 2013 - vote :

- des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
- de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement
- de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir
- du budget administratif

4.2 Mise en séparatif du collecteur situé dans l'emprise du chantier CEVA sur le tronçon compris entre l'avenue des Arpillières et le chemin des Grangettes : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 628'600.– TTC)

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

Séance des Commissions Réunies – huis clos

M. Spinelli, président, ouvre la séance à 20 h 15 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s.

- Le procès-verbal est adopté par 11 voix pour et 5 abstentions.

Le président lève le huis clos.

* * * * *

Séance plénière du Conseil municipal

M. Spinelli, président, ouvre la séance à 20 h 35 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse l'absence de Mme Sobanek, de M. Rappaz et de M. Favarger.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2012

- Le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2012 est adopté par 19 voix pour et 1 abstention.

2) Communications du Bureau

Le président annonce qu'il a convoqué le Conseil municipal en séance extraordinaire le 28 novembre 2012 à 20 h 30. Cette séance sera exclusivement consacrée à l'examen d'un éventuel exercice du droit de préemption communal sur la parcelle N° 491 de la commune de Chêne-Bougeries, située 11, chemin de la Chevillarde.

Concernant le récent incendie au village de Chêne-Bougeries, le président signale que le Bureau s'est inquiété de l'état sanitaire du bâtiment incendié, propriété de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries. Il avait souhaité que cet objet soit à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission Bâtiments et Infrastructures. Entre-temps, cette séance a eu lieu et cela a été l'occasion de soulever de nombreuses questions pour faire toute la lumière sur ce sinistre.

Ensuite, le président donne lecture des courriers suivants :

- Courier de l'Association « Un enfant - un cadeau », daté octobre 2012, concernant un spectacle en faveur des enfants défavorisés de la région genevois :

« Madame, Monsieur,

Depuis 13 ans nous organisons en automne une action caritative, sous forme d'un spectacle dans lequel différents genres culturels ont été proposés (musique d'harmonie, théâtre, groupe de rock local, humoristes, spectacle pour enfants etc.).

Une des originalités de ces spectacles se trouve dans le prix d'entrée: en effet, en lieu et place d'argent sonnant et trébuchant, chaque spectateur doit apporter un cadeau pour un enfant. Ces cadeaux sont ensuite stockés et distribués à des associations œuvrant en faveur des enfants défavorisés de Genève ou de la région (le Foyer Arabelle,

l'Association des Familles Monoparentales, Solidarité Femmes, le Club social rive gauche, le Cœur des Grottes et d'autres encore).

Notre spectacle annuel en 2012 aura lieu le mercredi 28 novembre à la Salle des Fêtes de Thônex, dans l'après-midi et sera destiné aux enfants de tout âge.

Nous nous permettons de vous remettre ci-joint des informations concernant ce grand événement caritatif. Nous aimerions que vous informiez le Conseil Municipal et que vous remettiez un "flyer" à chaque conseiller municipal.

Votre soutien nous serait très utile dans le cadre de notre campagne d'information. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à notre courrier et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations solidaires. »

Steve Candolfi
Président

Alexandre Madrigali
Vice-président »

- Courrier de la Gérance sociale de l'IEPA (Résidence pour personnes âgées à la Chevillarde), daté 12 novembre 2012, concernant une invitation à fêter l'Escalade :

« Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convier à la fête de l'Escalade de l'IEPA de la Chevillarde, le mardi 11 décembre à 12h00, pour un repas festif et sa marmite en chocolat.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre venue ainsi que le nombre de personnes.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Dominique Fragnière
Gérante sociale »

Le président annonce que le repas du Conseil municipal aura lieu le lundi 17 décembre à 19 h 30.

3) Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à M. Locher, maire.

M. Locher fait part des communications suivantes :

Personnel

Par courrier, daté 19 octobre 2012, de MM. Stanilas Zuin et Stéphane Geiger, respectivement alors Président et Magistrat; et après que plusieurs représentants de la Cour des Comptes aient rencontré le secrétaire général le 12 octobre 2012, cette dernière a décidé d'initier un audit relatif aux diverses procédures en matière de gestion des ressources humaines.

Le Conseil administratif ne peut que se réjouir de cette décision, dans la mesure où le futur rapport public de la Cour, dont on ne saurait au demeurant remettre en cause l'objectivité, permettra très certainement de mettre fin à la politisation du débat que d'aucuns ont souhaité, au vu de la faiblesse de leurs arguments juridiques dans le cadre des diverses procédures judiciaires en cours auprès de la Chambre administrative de justice, ceci suite aux décisions notifiées par notre Conseil, le 22 juin 2012, concernant la suppression d'un certain nombre de postes de responsables de service au sein de l'administration communale, et suite à notre décision de mettre fin rétroactivement au 17 novembre 2011, aux rapports de service qui liaient la ville à une employée.

Bâtiments et Infrastructures

Les membres de la commission Bâtiments-Infrastructures, réunis en séance le 12 novembre, séance, au demeurant, élargie aux membres de la commission Jeunesse, ont été informés de manière détaillée de la teneur de l'avant-projet relatif au futur EVE « Les Castagnettes » à construire, en partenariat avec la CODHA, sur la parcelle N° 3189, propriété communale, dans le périmètre du PLQ « Jean-Jacques-Rigaud ».

Lors de cette séance, les commissaires ont également été informés du suivi donné à l'incendie du 24 octobre dans le bâtiment sis 7, rue de Chêne-Bougeries que le président a, au demeurant, évoqué dans les communications du Bureau.

À cet égard, il convient de signaler qu'un rapport d'ingénieur est attendu concernant la stabilité du bâtiment, ainsi que les mesures de protection à prendre après déblaiement des structures considérées comme étant, désormais, dangereuses, à savoir, en particulier, les escaliers conduisant aux étages et les faux-plafonds.

Les câblages et les volets seront également enlevés. Les fenêtres du bâtiment devront être murées après évacuation de l'ensemble des matériaux imbibés.

Ces travaux, ainsi que les démarches nécessaires au relogement des habitants du bâtiment, seront conduits par la régie en charge de la gestion de l'immeuble.

Un rapport de police est, bien évidemment, attendu suite à ce sinistre et le Conseil administratif a décidé de déposer plainte contre inconnu.

Ma collègue, Mme Grandjean-Kyburz, avait, au demeurant, informé les membres de la commission Sécurité, réunis en séance le 29 octobre, de la teneur des premières démarches entreprises suite à cet incendie.

À ce sujet, M. le maire tient à nouveau à remercier les forces engagées qui ont permis de faire face à ce sinistre, que ce soit les pompiers professionnels ou volontaires, ainsi que le personnel de la commune. Cet incendie d'une rare violence aurait pu avoir des conséquences extrêmement graves, vu sa situation centrale dans une zone habitée.

Concernant l'entretien courant du parc immobilier communal, et afin de répondre aux besoins d'un locataire à mobilité réduite, une rampe a été aménagée dans les escaliers conduisant au sous-sol de l'immeuble sis 58, route Jean-Jacques Rigaud.

Cet aménagement permettra au locataire en question de stationner dans le local à vélo, un petit véhicule électrique acquis récemment.

Des travaux devisés à CHF 7'500.– ont été commandés afin de remplacer une grande partie d'une conduite d'eau défectueuse située dans le parking en sous-sol des immeubles sis 11, 13, 15, chemin du Pont-de-Ville.

Divers

La séance ACG du 7 novembre a été consacrée presque exclusivement à la problématique de la CAP.

Ce dossier, particulièrement complexe, fera l'objet d'une présentation détaillée lors d'une prochaine séance de la commission Finances.

À ce stade, je souhaiterais vous faire part du fait que le montant du déficit de couverture existant, à prendre en charge par les communes, s'élève à CHF 20 millions environ.

Cela étant, un fonds de réserve doté d'un capital de CHF 150 millions devra être créé à plus long terme.

Le président remercie M. Locher et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

Prévention et sécurité

Au mois d'octobre dernier, la commune a enregistré 7 cambriolages et 3 tentatives de cambriolage, ce qui constitue un chiffre important. Nos APM patrouillent également dans un but dissuasif. Dès le mois de janvier 2013, grâce au renforcement des effectifs, nous aurons deux patrouilles nocturnes le vendredi et le samedi jusqu'à minuit et le service sera atteignable de manière continue de 7 h 30 à 17 h 30 les autres jours, permettant de répondre également aux interventions fréquentes durant la pause midi.

Durant le moins d'octobre, nos services ont dressé trois rapports de contravention pour mendicité. Il faut relever que nos APM sont très régulièrement appelés, notamment au chemin De-La-Montagne pour ce type de problématique. J'aimerais souligner qu'il n'y a aucun acharnement contre les mendiants mais que si nous renoncions à réprimer la mendicité, comme le prévoit d'ailleurs la législation genevoise que se doivent d'appliquer nos APM, ceci générerait un appel d'air et nous nous retrouverions rapidement avec un nombre de situations bien supérieures à celui des autres communes.

Lors du précédent Conseil municipal, Mme Bisanti nous avait interpellés par rapport à une suspicion de trafic de drogue dans le quartier de la Gradelle. Ces informations ont été transmises à la police cantonale. Parallèlement, nos APM ont intensifié l'ilotage auprès des concierges pour qu'il leur soit signalé toute suspicion de consommation de drogue ou de trafic, ceci sans délai. Une communication afférente plus détaillée et non publique pourrait être faite dans le cadre d'une commission Sécurité.

Concernant la demande de non-respect d'un signal « stop » situé à la sortie d'un garage à la Gradelle, nos APM se sont rendus sur place, mais sans pouvoir constater la situation décrite ne sachant pas de quel « stop » il s'agit.

Mme Bisanti précise que le « stop » en question se situe au chemin de la Bride.

Mme Grandjean poursuit en précisant que les APM se rendront sur place et examineront cette problématique avec la direction générale de la mobilité pour évaluer une possible amélioration en termes d'aménagement.

C'est l'occasion de rappeler ici qu'il convient d'appeler directement la Police municipale (022 869 17 56) ce qui permet à nos agents d'intervenir le plus rapidement possible dans ce type de situation, subséquemment de constater les faits.

Travaux pour les jeunes encadrés par les TSHM

Nous avons intensifié les petits jobs confiés aux jeunes de notre commune. Suite à une expérience positive durant les vacances scolaires avec deux jeunes qui ont travaillé sous la supervision de nos TSHM et du service des routes, au soufflage des feuilles,

nous avons donné deux mandats supplémentaires de ce type, à raison de deux fois quarante heures par semaine, ceci jusqu'à la fin du mois de novembre. Il s'agit de mesures éducatives qui permettent à ces jeunes qui traversent une période difficile en matière d'intégration professionnelle, de reprendre confiance en eux et aussi de s'identifier de manière positive à la commune dans laquelle ils vivent.

Durant la première semaine de novembre, deux jeunes ont par ailleurs distribué des avis des polices cantonales et municipales concernant la « course du duc » qui aura lieu le 30 novembre. Une nouvelle information sera faite aux riverains des chemins adjacents peu de jours avant la course.

Chaque vendredi soir, la salle des sports de Chêne-Bourg est ouverte sous la supervision des TSHM aux jeunes des Trois-Chêne, de 18 h 30 à 20 h pour les douze-quinze ans et de 20 h à 22 h pour les seize ans et plus. L'association Actions en Chêne continue quant à elle de bénéficier de l'ouverture de la salle de l'école de Chêne-Bougeries, chaque jeudi soir, sous la supervision du comité et avec la participation régulière de nos TSHM.

Petite enfance - Jeunesse

Je vous avais informés lors du dernier Conseil municipal de la ferme opposition manifestée par la direction du GIAP, concernant un réaménagement du sous-sol de l'école de Conches. Donc, nous sommes toujours aujourd'hui à la recherche d'une solution d'accueil provisoire pour les élèves fréquentant RestoConches et/ou participant aux activités parascolaires.

Après visite des pavillons scolaires provisoires que les autorités d'Anières auraient été disposées à nous vendre, force est d'admettre que leur dimension ne nous permet pas d'envisager leur installation à proximité du groupe scolaire de Conches. En outre, il aurait fallu acheter l'ensemble des 9 modules proposés.

En conséquence, mon collègue et maire M. Jean Locher, a sollicité un rendez-vous après de M. Charles Beer, conseiller d'État en charge du DIP, afin d'examiner les contours d'un partenariat entre la commune et l'État, partenariat qui devrait également permettre d'étudier plus avant le projet d'extension à venir de l'école de Conches.

Dans l'attente, des pavillons provisoires mieux adaptés à la configuration des lieux sont activement recherchés.

Aînés

Une rencontre « Café-croissants » est agendée le jeudi 29 novembre au Centre de rencontres et de loisirs, le matin de 9 h à 10 h 30. Elle est destinée aux participants réguliers de ces rencontres. Un film sera projeté suivi d'une conférence sur l'histoire de l'astronomie donnée par M. Claude Grüner.

Je souhaiterais également vous rappeler que le 12 décembre prochain, nous fêterons la fête de l'Escalade avec les Aînés à la salle communale à 14 h 30, avec un spectacle du Théâtrochamp, donné par des jeunes âgés de dix à treize ans. Théâtre, chants et danse sont au programme. Ensuite, nous casserons la marmite.

Culture

Nous ferons un bilan plus approfondi de **l'exposition « Jeux de Klee »** lors de la prochaine séance de la commission Culture mais sachez d'ores et déjà que cette dernière a dépassé toutes nos prévisions. Plus de 2'000 personnes l'ont visitée, plus de 47 classes, dont 20 de Chêne-Bougeries, le Centre de Rencontres et de Loisirs, bien évidemment.

La commémoration du **Centenaire de Jean-Jacques Gautier**, s'est déroulée le **vendredi 2 novembre**, en présence de membres de la famille Gautier, notamment de Mme Catherine Gautier, ainsi que Mme Martine Brunschwig-Graf, présidente de l'Association de l'APT et de quelque 80 personnes parmi le public.

Je remercie mon collègue et maire, M. Jean Locher, de m'avoir remplacée au pied levé pour inaugurer cette cérémonie et M. Flávio Borda d'Agua, président de la commission Culture pour avoir évoqué brillamment l'action de Jean-Jacques Gautier, dans son discours, en faisant un parallèle entre deux Jean-Jacques très prisés, Jean-Jacques Gautier et Jean-Jacques Rousseau.

Mme Martine Brunschwig-Graf, a quant à elle, rappelé le travail, parfois long et difficile, de l'APT.

La table ronde, animée par Mme Malika Nedir, journaliste à la TSR, et réunissant Mme Ruth Dreifuss, Mme Rama Mani et M. Cornelio Sommaruga, a été d'une très grande qualité et a suscité de nombreuses questions.

Les journées suivantes, **samedi 3 et dimanche 4 novembre**, consacrées à la diffusion de films documentaires de réalisateurs suisses, suivis de débats, ont attiré un public plus clairsemé et nous le regrettons au vu de la qualité des films choisis.

Les évènements à venir

La dernière **Conférence de Chêne** aura lieu à la salle Jean-Jacques Gautier, **le 20 novembre**. Elle portera sur « La laïcité à Genève et en Suisse, une contribution pour vivre ensemble ? » et sera donnée par Mme Sarah Scholl, docteur en théologie de la Faculté de théologie de Genève.

Au vu du peu d'intérêt du public quant à ces conférences, la commission Culture a décidé de ne pas renouveler l'expérience en 2013, plus particulièrement de ne pas proposer huit conférences dans l'année.

Nous reviendrons ainsi aux « Conférences Jean-Jacques Gautier », à raison de quatre conférences, soit deux par semestre. Le thème n'en a pas encore été déterminé.

Le 6 décembre, ce sera la **Fête de Saint Nicolas**. Nous vous donnons rendez-vous à 18 h devant la salle communale pour le cortège.

Comme chaque année, nous avons besoin de volontaires pour faire l'appel des enfants et pour aider au service de la collation, ainsi qu'à la distribution de friandises.

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste qui circule parmi vous. D'avance un grand merci tout particulier à MM. Messerli et Favarger.

La même semaine, soit **le samedi 8 et le dimanche 9 décembre**, le **Marché de Noël**, se tiendra dans le Vieux-Bourg, de 10 h à 18 h. Quelque 70 exposants proposeront, rue du Vieux-Chêne et rue du Gothard, des objets d'artisanat qui feront certainement de très beaux cadeaux de Noël.

Des stands de nourritures seront installés à chaque extrémité du marché (place des Trois-Martyrs et place du Gothard), des animations musicales et le passage du Père Noël sont prévus durant ces deux journées.

Nous accueillerons, comme chaque année, les familles du **Cœur des Grottes**, le **19 décembre**. Ce sera l'occasion d'un repas, animé par un magicien, de remise de cadeaux aux enfants et aux mamans et d'un bal pour finir la soirée.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr fait part des communications suivantes :

Territoire

PSD 03 – Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries

Le Canton a décidé de changer la dénomination de ce projet de densification par « Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries ».

Par ailleurs, le principe que le Canton mette sur pied des ateliers de concertation a été admis par les conseillers administratifs délégués des deux communes concernées en date du 12 novembre.

Le premier atelier de concertation devrait avoir lieu en début de l'année 2013. La date vous sera communiquée en temps utile.

Celui-ci serait structuré en 3 temps, à savoir :

- L'envoi de documents préparatoires aux membres du Conseil municipal, aux propriétaires, aux associations locales, ainsi qu'aux habitants.

- L'organisation d'une réunion d'information publique préalable, en principe un jeudi soir, puis la mise sur pied d'un atelier participatif par commune, un samedi matin, de 9 h à 14 h.

Une annonce relative à ce processus sera faite dans le journal « Le Chênois » afin d'informer et de mobiliser largement la population.

Concernant le **PLQ Odier-Chevillarde N° 29'799-511**, les membres de la commission Territoire ont eu l'occasion, lors de leur séance du 5 novembre 2012, de prendre connaissance de la variante alternative au projet cantonal, développée par les propriétaires concernés et présentée par leur architecte, M. Alain Carlier. Je vous rappelle qu'il s'agit là d'un PLQ tout à fait particulier puisque les propriétaires eux-mêmes ont participé à la procédure d'opposition en trouvant que la proposition de l'Etat était excessive.

À cet égard, il convient encore de rappeler que :

- la procédure d'opposition courait du 27 mars au 11 mai 2012
- la Commune avait formé opposition le 10 mai 2012,
- le rapport du Conseil d'État du 10 septembre 2012 transmis au Grand Conseil signalait cette opposition de la commune mais préconisait, toutefois, son rejet,
- cet objet ayant été adopté par le Grand Conseil le 12 octobre 2012 et renvoyé au Conseil d'État, ce dernier peut désormais traiter les autres oppositions et statuer sur l'adoption du PLQ.

P+R de la Tulette sis commune de Chêne-Bougeries

Suite au point de presse du Conseil d'État faisant état du redimensionnement du P+R cité à 150 places, et rejoignant ainsi la position de la commune de Vandoeuvres, un courrier a été adressé, en date du 18 octobre dernier, à la DGM afin de poser la question de l'opportunité de construire un tel équipement d'utilité publique à une si grande proximité du centre de l'agglomération.

Parcelle Rosemont dite Markt, N° 491 de 15'084 m², sise entre le 11, chemin de la Chevillarde et le chemin Jules-Cougnard

Les membres de la commission du Territoire ont eu l'occasion, lors de leur séance du 5 novembre 2012, de prendre connaissance de ce dossier dans le cadre d'un éventuel exercice du droit de préemption communal, suite au courrier de l'Office du logement, daté du 2 novembre 2012 et reçu en mairie le 6 courant, relatif au transfert de propriété.

Après discussions, les commissaires ont demandé, par cinq voix pour, deux voix contre et une abstention, au Conseil administratif et à la commission des Finances du Conseil municipal, de poursuivre l'étude dudit exercice du droit de préemption que confère la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL), en vue de la construction de logements d'utilité publique au sens de la LGL.

À la demande de plus d'un quart des conseillers municipaux, le président du Conseil municipal a demandé la tenue d'une séance extraordinaire, au sens de l'article 14 de la LAC, afin de se déterminer sur cet objet. Cette séance extraordinaire aura lieu le 28 novembre prochain, à 20 h 30.

Elle sera, au demeurant, précédée par une séance de la commission Territoire convoquée en urgence pour le 19 courant, à 18 h 30.

Enfin, je vous rends attentif à la position du Conseil administratif qui vous a été notifiée par courrier hier en vertu de laquelle quel que soit le futur choix du Conseil municipal, « le Conseil administratif manifeste d'ores et déjà son intention de ne pas notifier l'exercice du droit de préemption à la fin du délai prévu par la loi ».

Mobilités-Nature-Environnement

Zone bleue « macaron »

Selon les dernières informations reçues, la DGM a comme objectif de lancer l'enquête publique d'ici la fin de l'année.

Un article publié dans « Le Chênois » de décembre, ainsi que sur le site Internet communal, donnera les premières informations aux communiers à ce propos.

Manque de visibilité des bordurettes posées sur la route de Chêne

Afin de donner suite aux diverses interpellations faites lors de la dernière séance ordinaire de votre Conseil, un courrier a été adressé à l'Office du génie civil - Direction des ponts et chaussées, afin de trouver rapidement une solution en vue d'améliorer la sécurité des usagers.

« Charte des jardins »

Lors de la séance du 8 novembre de la commission Mobilités-Nature-Environnement, un mandataire et une responsable cantonale du projet « Nature en ville » sont venus présenter un bilan des diverses actions entreprises dans le cadre de la promotion, puis de la mise en œuvre de la « Charte des jardins ». J'attire votre attention sur le fait que cette semaine a été non seulement promulguée mais est entrée en vigueur une nouvelle loi cantonale sur la biodiversité. Cette loi cantonale fort intéressante contient tout un volet concernant l'information à la population et la sensibilisation, notamment en partenariat avec les communes. À ce sujet, nous avons reçu le directeur général de la nature et du paysage avant-hier, pour développer, le moment venu, des actions modèles de la part de la commune de Chêne-Bougeries en la matière.

En marge d'un nouveau support de communication, qui sera élaboré en 2013 (classeur didactique précisant « comment adopter et développer la charte des jardins dans sa commune »), diverses stratégies autour de la notion de la « nature en ville » seront également développées sur le plan cantonal dans le cadre de cette loi cantonale sur la biodiversité.

Enfin, concernant le domaine Feu-PC, je vous informe que la compagnie 21 se présentera à vous lors de la prochaine séance de la commission Sécurité prévue le 27 novembre.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Budget 2013 – vote :

Le président propose de procéder d'abord à une discussion générale sur le budget, avant de voter successivement les quatre points afférents figurant à l'ordre du jour. Il rappelle que le projet de budget 2013 a été vu en détail au sein de toutes les commissions et en séance de Commissions Réunies.

Il passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet remercie les commissaires qui ont accepté la procédure allégée pour l'étude de ce projet de budget en commission des Finances. En effet, comme le président l'a relevé, chacune des commissions avait le loisir d'étudier sa partie de façon détaillée, ce qui a épargné à la commission des Finances un travail fastidieux d'examen poste par poste de l'ensemble du budget. Les membres de la commission des Finances ont pu poser toutes les questions qui leur tenaient à cœur. Les réponses ont été données par M. Locher et M. Gailland, que M. Pictet remercie de sa présence lors de la séance de commission citée. Les commissaires ont relevé l'excellent travail de Mme Schmutz : le projet de budget qui leur a été présenté était clair, précis et les explications abondantes. M. Gailland a relevé que la marge de manœuvre laissée au Conseil municipal par rapport au budget était limitée puisque 95 % des charges sont plus ou moins dictées à la commune par ses obligations – par les frais de fonctionnement de son administration, par les amortissements qu'il faut consentir, par les différentes obligations contractuelles, qu'elles soient de nature communale ou cantonale. M. Pictet relève que le budget présenté est un budget équilibré, qui dégage un solde positif qu'il qualifierait de très marginal.

M. Pictet en vient ensuite au vote de préavis des groupes. Sans surprise, le groupe socialiste a rejeté ce budget, en raison principalement du problème de la taxe professionnelle. Les groupes MCG et PLR ont accepté ce budget. Les groupes Verts et Vert'libéraux se sont abstenus, non pas tant par rapport au budget en lui-même, semble-t-il, que par rapport à la procédure utilisée et en raison des relations entre le Conseil administratif et le Conseil municipal dans le cadre du processus d'élaboration du budget. Le vote a donné le résultat suivant : le projet de budget 2013 a été préavisé de façon favorable par 4 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Le président remercie M. Pictet pour ce rapport détaillé. S'il est bon de parler du contenu des commissions, il rappelle néanmoins le principe qu'un certain anonymat doit être gardé.

Il passe la parole à M. Locher, maire.

M. Locher relève que, le budget que le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'adopter ce soir, est un budget équilibré et rigoureux, qui présente un excédent de revenus de CHF 407'958.–. Ce budget a été préparé en étroite collaboration avec l'ensemble des services communaux, dont les responsables ont largement participé à l'exploration de toutes les pistes d'économies réalisables permettant toutefois d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale. Il tient compte rigoureusement des recommandations de l'administration fiscale cantonale ainsi que de celles de l'organe de révision, notamment par l'introduction du rendement des immeubles de la commune dans le budget de fonctionnement communal. Des sommes conséquentes sont allouées, comme l'an dernier et selon un échéancier défini sur plusieurs années et communiqué en commission Territoire, à des études en lien avec l'environnement et l'urbanisme. Ce budget s'inscrit dans la poursuite de l'optimisation des structures communales au service de la collectivité, avec la réforme du contrôle financier, l'introduction de nouveaux outils et processus. Il s'agit de réfléchir en fonction de prestations à la population. Bien sûr, l'introduction d'un contrôle interne formalisé fait partie de ces objectifs. Ce budget permet la poursuite de la mise en place du Bureau de la Petite enfance (BuPE) et de son équipe, actuellement un peu ralenti en raison de l'absence de sa responsable en attente d'un heureux événement, ainsi que la poursuite de l'optimisation des structures d'aide sociale en faveur des communiers. Comme déjà annoncé, ce budget doit permettre l'engagement de ressources au niveau du secrétariat général et tout en allant vers plus de transversalité dans la gestion des divers services, lesquels fonctionnent encore souvent en silo. L'objectif consiste à optimiser la réalisation de projets communs aux divers services communaux. Ce budget doit par ailleurs permettre de poursuivre une politique culturelle de haut niveau à l'attention d'un large public, y compris et surtout en faveur des écoliers de la commune qui en bénéficient, comme récemment lors de l'exposition Paul Klee. Il doit également permettre d'assurer l'entretien des infrastructures communales et de conduire diverses études permettant d'anticiper l'évolution nécessaire de ces mêmes infrastructures face aux développements prévus de la commune. Enfin, le soutien aux clubs sportifs, particulièrement dans leurs activités à l'attention des jeunes de Chêne-Bougeries, ainsi qu'au fonctionnement du centre sportif intercommunal de Sous-Moulin est assuré.

Le président remercie M. Locher et ouvre la discussion.

Comme le parti socialiste a été mis en cause et que Mme Bisanti en est ce soir la seule représentante, elle donne lecture du message que le caucus du groupe a élaboré :

« En 2012, la majorité des employés n'a pas pu toucher l'annuité salariale pourtant ancrée dans les conditions salariales de la commune de Chêne-Bougeries. Au budget 2013, le Conseil administratif a inscrit la reprise du mécanisme des annuités et le parti socialiste le remercie. Mais sachant que :

1. le non-octroi d'une annuité prétérite le salaire sur l'ensemble de la carrière car il en résulte une perte qui ne va plus jamais être rattrapée ;

2. cette question n'a pu être débattue dans aucune des commissions, sauf la dernière commission des Finances lors de laquelle le Conseil administratif en charge a dit que c'était trop tard, ce qui est dommage vu l'importance du sujet ;
3. visiblement, les finances de la commune vont mieux car la majorité de la commission des Finances s'est exprimée pour un dégrèvement de la taxe professionnelle à 100% ;
4. dans le budget 2013, les rémunérations des conseillers administratifs et des conseillers municipaux retrouvent leurs valeurs anciennes ;
5. le chiffrage donné par le secrétaire général sur ces frais donne un chiffre qui peut entrer dans le budget car ce dernier prévoit souvent des marges assez importantes ;
6. les employés de la commune ont bien travaillé et ont été fortement sollicités durant toute cette année par des remplacements de postes vacants ou les réorganisations brutales qui ont eu lieu ;
7. il n'y a aucune raison de maintenir pour les employés seuls la perte d'une partie de leurs salaires au-delà de ce qu'ils ont perdu durant l'année 2012.

Le parti socialiste propose donc d'inscrire au budget les calculs des salaires de 2013 avec l'octroi de l'annuité 2012 et 2013. S'il s'avère trop compliqué de changer le montant du budget, les socialistes reviendront avec le projet d'une délibération d'un crédit extraordinaire dans ce sens.

Pour le parti socialiste : Marion Sobanek, Pierre-Yves Favarger, Tina Bisanti »

Le président demande si le parti socialiste propose un avenant à l'un ou l'autre des projets de délibération.

Mme Bisanti répond par l'affirmative.

À ce propos, M. Locher signale qu'il existe un principe comptable de respect d'étanchéité des comptes annuels. Il n'est donc pas envisageable, du point de vue comptable, de reporter sur le budget de l'année à venir les dépenses qui concernent l'année en cours. Un éventuel rattrapage des annuités et demi-annuités non versées en 2012 tel que le propose le parti socialiste ne pourrait être envisagé que par l'intermédiaire d'un vote par le Conseil municipal d'un crédit supplémentaire 2012, en principe sur proposition du Conseil administratif. Aujourd'hui, le Conseil administratif n'a pas formulé une telle proposition. Mais encore une fois, et comme il l'a dit à la commission des Finances, ce n'est plus le moment de faire un rattrapage parce que techniquement, il n'est pas possible de le faire dans le cadre du budget 2013.

Mme Bisanti souligne qu'il ne faut pas que le personnel perde la progression salariale liée aux annuités.

M. Locher réplique que, pour cela, il fallait voter le premier projet de budget 2012, qui ne prévoyait pas de blocage des annuités.

À la demande du président, Mme Bisanti indique que le parti socialiste maintient sa proposition d'inscrire au budget 2013, l'octroi de l'annuité 2012 et 2013.

M. Gailland explique que le respect des principes comptables implique que les dépenses 2012 soient imputées sur l'exercice 2012 et que les dépenses prévues en 2013 soient examinées dans le cadre du budget 2013. Le budget 2013 tel qu'il a été proposé par le Conseil administratif intègre la reprise du mécanisme des annuités et demi-annuités pour l'ensemble du personnel communal. S'il devait y avoir une demande réitérée de reconsidérer la problématique des annuités 2012, la voie à suivre ne passe pas par une modification du budget 2013. Elle passe, comme l'a évoqué Mme Bisanti, par une proposition consistant à voter un crédit complémentaire 2012, qui correspondrait, comme il l'a indiqué aux membres de la commission des Finances suite à la séance du 30 octobre, à une enveloppe d'environ CHF 400'000.– pour rattraper en 2012 les annuités et demi-annuités non versées en 2012 aux personnes qui ont perçu un revenu annuel supérieur à CHF 80'000.–, ceci pour un taux d'activité rapporté à 100 %.

Le président propose de traiter ce point complexe en commission des Finances et de revenir devant le Conseil municipal pour un crédit complémentaire, indépendamment de l'acceptation ou du refus du budget 2013.

Mme Bisanti accepte le renvoi de cet objet à la commission des Finances.

Le Président invite donc le président de la commission des Finances à prendre note du renvoi de cet objet en commission. Puis il propose de poursuivre la discussion.

En préambule, Mme Hochuli trouve regrettable que la version finale du budget ait été envoyée par courriel aux membres du Conseil municipal seulement ce mardi 13 novembre, ce qui a laissé peu de temps pour l'étudier et examiner les ajustements et changements qui ont eu lieu. Néanmoins, elle remercie l'administration pour le travail accompli, qui n'a pas toujours été facile. Concernant le contenu du budget, elle apprécie et elle félicite le Conseil administratif d'avoir retenu l'estimation de l'administration fiscale cantonale concernant la production du centime additionnel des personnes physiques. En revanche, elle ne peut pas souscrire à l'augmentation générale des dépenses de 8,1 %. Qu'une progression nulle puisse poser problème, elle arrive à le comprendre, mais 8 % d'augmentation c'est trop. Elle demande que la progression soit liée aux dépenses strictement nécessaires, mais ceci sans entreprendre de coupes dans le domaine social, dans celui de la prévention et de la sécurité ou de la petite enfance, et ceci également dans l'objectif d'un redressement des finances sur quatre ans tel qu'annoncé par M. Locher lors des discussions relatives au budget 2012. Elle relève que, de toute façon, l'excédent des recettes résulte d'un jeu d'écritures comptables – à savoir les réaffectations demandées par le réviseur aux comptes. Au vu de ce qui précède, Mme Hochuli hésite entre refuser le budget proposé et s'abstenir lors du vote.

Arrivée de M. Ulmann à 21h22.

M. Dupont annonce que les Verts de Chêne-Bougeries sont quelque peu déçus du budget. Ils ont soulevé de nombreux points en commission des Finances. Ils en reprendront deux brièvement ce soir. Le premier danger, c'est le déséquilibre entre le courant et l'exceptionnel. Plusieurs groupes avaient demandé l'année dernière déjà de conduire une vraie réflexion sur le budget, de ne pas avoir un déficit structurel. L'année dernière, une mesure – certes comptablement justifiée – permettait par chance de rétablir l'équilibre financier. C'est encore le cas cette année. Mais la commune de Chêne-Bougeries n'aura pas la possibilité chaque année de sortir de tels éléments exceptionnels. Il faut réaliser un travail sur le courant, en réfléchissant aux priorités de la commune. C'est cette réflexion qui manque. Or, on a plutôt affaire à un « copié-collé ». La qualité du travail qui a été réalisé à l'extérieur de l'administration communale n'est pas remise en cause, mais les Verts de Chêne-Bougeries aimeraient aussi qu'un travail soit fait à l'intérieur de la commune. M. Dupont en vient au deuxième danger. Le point central d'un budget consiste à se donner les moyens de ne pas tout externaliser. Ici, on leur dit qu'ils devraient être contents parce que des économies ont été faites. Mais le but n'est pas de faire des économies sur le cœur de la commune, sur les ressources humaines dont il faut se doter pour pouvoir affronter d'autres défis dans le futur. C'est toujours plus facile de détruire que de construire. Surtout, c'est plus long de reconstruire. En conclusion, c'est un budget un peu facile, un peu « copié-collé », qui ne résout pas les problèmes qui ont été soulevés et qui ne tient absolument pas compte des remarques qui ont été faites. Pour ces raisons, chacun votera en son âme et conscience.

Mme Tiercy signale que, par souci de ne pas bloquer tout projet et de recommencer l'examen du budget comme l'année passée, mais aussi par souci d'essayer d'obtenir une meilleure collaboration, elle s'abstiendra pour le vote. Elle souhaite en fait que ce budget soit finalement accepté avec des abstentions et des voix pour, mais pas trop de voix contre.

M. Locher ne peut qu'approuver les propos de Mme Tiercy. À l'adresse de Mme Hochuli, il croit qu'il ne faut pas hésiter. Le refus du budget, chacun l'a vécu l'année passée, engendre une paralysie totale. Un refus a des conséquences importantes sur le fonctionnement de la commune. Si certains groupes ont des doutes, il les invite à se concerter, parce qu'il croit que l'année dernière, quand ils avaient décidé de laisser la liberté de vote, ils ont eux-mêmes été un peu étonnés d'avoir voté à l'unanimité contre le budget. De ce point de vue, il partage donc l'avis de Mme Tiercy : il vaut peut-être mieux s'abstenir.

Mme Tiercy souligne qu'elle souhaite surtout une meilleure collaboration entre tous les groupes.

Mme Hochuli abonde dans le sens de Mme Tiercy : à la fin du vote du budget 2012, tous les conseillers municipaux ont dit que, pour le budget 2013, ils se concerteraient, pas seulement dans les commissions mais entre factions. Et rien n'a été fait. Mme Hochuli ajoute que les conseillers municipaux qui ont refusé le budget 2012 ont l'impression que quand ils posent des questions – ils ont le droit de poser des questions

et ils les posent pour mieux comprendre –, c'est toujours considéré comme une attaque. Il y a là un véritable problème.

M. Fassbind remarque que l'élaboration du budget prend une part importante dans la vie de la commune de Chêne-Bougeries, en tout cas cette année. Il espère que le Conseil municipal aura appris quelque chose de ce qui s'est passé pour le budget avec lequel la commune vit. Le budget 2012 a été longuement travaillé, critiqué, revu, analysé, etc. Et finalement, les choses n'ont pas énormément changé. Ce n'est pas étonnant parce que le budget, dans le cadre d'une commune, n'est pas un instrument de remise en cause politique, mais un instrument qui permet de se retrouver le 31 décembre 2013 avec des dépenses maîtrisées par rapport à ce qui a été prévu – sachant cependant que l'on verra bien quels seront finalement les revenus puisque la commune n'a que très peu d'emprise sur ces derniers. De la même façon que la commune se retrouve maintenant avec un budget qui lui permet de vivre, le Conseil administratif présente au Conseil municipal un budget qui permettra à l'administration communale de réaliser une année 2013 à satisfaction des habitants, des employés et des élus. Le budget 2012 a révélé une problématique d'objectifs. M. Fassbind rappelle que le budget 2013 a été élaboré avec les collaborateurs de la commune, par le biais d'une journée de travail au vert. En intégrant de cette façon les différents services, leurs représentants seront plus respectueux du budget et travailleront avec davantage de suivi financier. En conclusion, le groupe PLR approuvera le budget présenté. Une fois le budget approuvé, les conseillers municipaux pourront, avec davantage de calme, s'attaquer à divers projets en séances de commission. C'est davantage à ce niveau qu'apparaîtront des nouveautés ou des modifications concernant les projets à venir.

M. Perrin est surpris par une observation de M. Fassbind, selon laquelle on verra bien quelles seront les rentrées, parce qu'on ne peut pas encore les estimer. Or, dans un budget, les dépenses sont directement liées aux recettes. La commune ne peut pas dépenser plus que ce qu'elle a. Elle dispose d'une estimation des rentrées et elle ne doit pas la dépasser. Elle doit déjà faire face à du déficit; il ne faut pas continuer dans cette direction. Actuellement, ce déficit est mineur. Mais quand on connaît l'ampleur du déficit à Genève, sachant que la commune de Chêne-Bougeries fait partie de Genève, il faudrait commencer à réfléchir. M. Perrin souhaite que la commune ait conscience de la nécessité d'arriver à un équilibre financier global et du fait qu'elle ne peut pas s'amuser à dépenser sans compter et à systématiquement faire des pertes. C'est pour cela qu'un budget doit être établi sur la base d'une analyse correcte, et compte tenu des éléments à disposition.

Mme Wyss remarque que la question essentielle est de se demander quel est le but d'un budget. Or, le but d'un budget est bien d'obtenir un équilibre entre les charges et les recettes. Ce projet de budget 2013 lui donne l'impression de reprendre finalement les mêmes montants que précédemment, ceci malgré tout le travail accompli dans les différentes commissions. Elle souhaite que le budget 2014 soit préparé avec une vision à long terme et avec d'autres objectifs, qui soient communs à tout le monde.

Le reproche du « copié-collé » étonne Mme Garcia : comme dans un ménage, quand on fait un budget, il y a des contraintes auxquelles on ne peut pas échapper. Elle relève par ailleurs que cette année, la commune a jeté l'argent par la fenêtre pour un certain nombre de choses. Ainsi, le nombre de séances de commissions a fortement augmenté, ce qui a coûté plus de CHF 20'000.–. Et les groupes qui critiquent le budget 2013 ont voté un crédit de CHF 30'000.– pour étudier un PLQ qui a été balayé par le Conseil d'État – or on savait parfaitement que cela allait arriver. Cela pour dire qu'il faudrait aussi réfléchir pendant l'année à ce que l'on propose. C'est vrai que l'on pourrait supprimer beaucoup de postes dans ce budget – la commune pourrait arrêter d'octroyer des subventions, d'accorder de l'aide humanitaire, d'organiser des manifestations culturelles et ainsi économiser beaucoup d'argent. Mais Mme Garcia n'a vu aucune volonté de qui que ce soit d'aller dans ce sens. Et elle n'a vu en séances de commissions que des commissaires d'accord d'enlever éventuellement ici ou là CHF 2'000.–, CHF 3'000.– ou CHF 5'000.–. À cet égard, elle trouve le reproche du manque de collaboration complètement déplacé : au sein des commissions Culture et Jeunesse pour le moins, tout le monde avait toujours l'air d'être d'accord sur tout.

L'année passée, M. Gross s'inquiétait parce que le budget était déficitaire. Cette année, il s'inquiète parce que le budget est excédentaire. Il y a un mois, la commune a perçu CHF 1 million supplémentaire en lien avec les rentrées fiscales des personnes morales. Il s'attendait à ce que la commune utilise cet argent. Ce que demandait le groupe des Verts ainsi que les trois autres groupes, notamment dans les premières déclarations faites en 2012, consistait à établir une priorisation des besoins communaux. Ainsi, dès lors que l'on s'apercevait que le budget serait bouclé avec CHF 400'000.– d'excédent, M. Gross s'attendait à ce que l'on se demande quels projets qui n'avaient pas pu être réalisés en 2012, pourraient être réalisés en 2013 avec ce montant. Or, il n'en est rien. C'est à cet égard qu'il partage l'impression d'un « copié-collé » : finalement, qu'on ait plus d'argent ou moins, il manque clairement une vision relative à la manière d'aborder les dépenses. Pour ces raisons, M. Gross ne sait toujours pas ce soir s'il va s'abstenir ou refuser le budget.

Mme Hochuli observe que normalement, le parti Libéral-Radical est très strict, attentif aux économies et regardant aux dépenses – la même faction au Grand Conseil a refusé le budget cantonal (Mme Hochuli épargnera au Conseil municipal l'article paru à ce sujet dans *Le Nouveau Genevois*, le journal du PLR). À Chêne-Bougeries, le PLR fait exactement le contraire de ce qu'il prône au niveau cantonal. Mme Hochuli est perplexe quand elle constate que l'on propose d'augmenter les dépenses de plus de 8 %. Elle souligne que l'on peut maîtriser les dépenses. Et quand M. Fassbind dit que l'on ne connaît pas les rentrées, cela lui fait souci. Il faut maîtriser les dépenses pour être sûr que les rentrées vont les couvrir.

Quand M. Fassbind dit que la commune ne maîtrise pas les rentrées, c'est parce qu'il estime que cette dernière ne peut pas prendre d'actions correctives à cet égard, mis à part dans le domaine des amendes d'ordre et autres émoluments sur les chiens. Il relève ensuite que le point de presse du Conseil d'État du jour mentionne que la commune de Chêne-Bougeries est la dixième du canton en matière de capacité

financière. Elle n'est donc pas une mauvaise élève. Par conséquent, affirmer qu'elle est à la limite de la crise et qu'elle est en train de dilapider l'argent, ce n'est pas vrai. Elle est parmi les bons élèves, il n'y a pas péril en la demeure. Enfin, quand M. Gross dit que les CHF 400'000.– d'excédents projetés l'inquiètent, M. Fassbind observe que ce montant représente environ 1 % du budget. L'année passée, on reprochait le fait que le budget soit déficitaire, maintenant on dit qu'on aurait dû faire quelque chose avec ce 1 % de recettes supplémentaires... Pour M. Fassbind, ce montant correspond à la marge de manœuvre de l'administration communale.

Mme Hochuli souhaite répondre à M. Fassbind. Chêne-Bougeries est certes une commune qui a des moyens, mais les moyens pour faire quoi ? Il ne faut pas oublier que la commune devra réaliser beaucoup d'investissements à l'avenir et devra, de ce fait, maîtriser son budget de fonctionnement, sachant que le coût des amortissements se retrouvera dans ce même budget de fonctionnement. Mme Hochuli remarque qu'en 2012, il était prévu de réaliser des investissements à hauteur de CHF 31 millions. Ces derniers n'ont pas été réalisés. Or, pour l'année 2013, le budget prévoit des investissements à hauteur de CHF 11,9 millions, soit vraiment peu.

Mme Bisanti abonde dans le sens de M. Gross. Il manque une vision globale de ce que la commune veut réaliser avec ce budget. On externalise la comptabilité, on licencie le personnel, et que fera la commune ensuite ? C'est pour cette raison que Mme Bisanti votera « non ».

La parole n'étant plus demandée, le président procède aux votes. Il ouvrira la discussion sur chacun des points particuliers.

- des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs**

Le président ouvre la discussion.

Depuis ses débuts au Conseil municipal il y a plus de trente ans, Mme Hochuli répète que les conseillers municipaux ne doivent pas percevoir de jetons de présence parce qu'il s'agit d'un service civique qu'ils rendent. Elle sait que sa position est mal vue parce que les partis financent leurs activités à l'aide de ces jetons de présence. Elle s'abstiendra pour ce vote.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**INDEMNITÉS ET FRAIS AUX CONSEILLERS
MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS**

Vu le projet de budget pour l'année 2013,

vu le préavis de la commission Finances du 30 octobre 2012,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

1. par 17 voix pour et 4 abstentions

De fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 191'000.–.

2. par 17 voix pour et 4 abstentions

De fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 54'000.–.

3. par 17 voix pour et 4 abstentions

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2013 suivantes :

02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

- de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement

Le président ouvre la discussion.

Mme Bisanti annonce que les socialistes proposent de fixer à 50 % le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle. Ils rendent le Conseil municipal attentif au fait que cette taxe est encaissée sur deux ans, une année pour 50 % des entreprises et l'année suivante pour le 50 % restant. Afin de ne pas créer d'inégalités, il faudrait donc encaisser la taxe pendant deux ans, si la proposition devait être acceptée. L'Association des communes genevoises a indiqué que quarante communes sur quarante-cinq encaissent la taxe professionnelle car c'est la seule taxe qui revient entièrement aux communes, et grâce à laquelle une majorité de communes peuvent se développer et réaliser des projets. Le parti socialiste est conscient du fait que cette taxe puisse être problématique pour une partie des petites et moyennes entreprises. Le groupe est en train de travailler sur un projet afin de soutenir efficacement les PME. En conclusion, le groupe socialiste propose donc un dégrèvement à 50 % de la taxe professionnelle.

M. Locher précise que la taxe professionnelle est perçue chaque année : chaque année, les entreprises paient une taxe sur une assiette qui, elle, est effectivement lissée à 50 %. Il rappelle que cette taxe est liée au chiffre d'affaires de l'entreprise, à la surface des locaux et au nombre d'employés. Elle ne tient nullement compte de l'état de santé

des entreprises. Ainsi, dans un même groupement professionnel, une entreprise qui va bien ou qui va mal paie exactement la même taxe. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif considère depuis un certain nombre d'années qu'il s'agit d'un impôt inique et qui n'a pas de sens. La plupart des cantons suisses l'ont abandonnée pour cette même raison. Si cette taxe subsiste encore dans le canton de Genève, c'est simplement parce que l'on n'a pas encore trouvé un mécanisme qui permette à la ville de Genève de subsister sans sa perception. Actuellement, une discussion est en cours pour trouver un mécanisme qui permette à terme de supprimer cette taxe également dans le canton de Genève, ceci tout en préservant les intérêts légitimes de la ville de Genève.

Mme Bisanti reconnaît que cette taxe n'est pas sympathique. Mais de nombreuses taxes ne sont pas sympathiques, que l'on paie pourtant parce qu'on sait qu'elles permettent de réaliser beaucoup de choses.

Le président ouvre la discussion sur la proposition consistant à modifier la délibération comme suit : « De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à **50 %** ».

La parole n'étant pas demandée, le président procède au vote.

- La proposition consistant à fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à 50 % est refusée par 13 voix contre, 5 voix pour et 3 abstentions.

Puis, le président donne lecture de la délibération telle que proposée par le Conseil administratif.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DÉGRÈVEMENT

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 16 voix pour et 5 voix contre

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à 100 %.

Mme Hochuli relève qu'au point précédent, le président a fait voter les jetons de présence pour le Conseil municipal avec les indemnités versées au Conseil administratif. Il lui semblait que, les années précédentes, le Conseil municipal avait voté ces deux objets séparément. N'aurait-il pas fallu faire deux votes ?

Le président répond par la négative. L'ordre du jour le prévoyait ainsi.

Dans ce cas, Mme Hochuli précise qu'elle n'est pas contre le versement d'indemnités pour le Conseil administratif, mais seulement contre les jetons de présence pour le Conseil municipal.

- de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM À
PERCEVOIR**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 14 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à CHF 30.–.

- du budget administratif

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2013

Vu le budget administratif pour l'année 2013 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 33'231'674.– aux charges et de CHF 33'639'632.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 407'958.–,

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'890'431.–, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'482'473.–, et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant CHF 407'958.–,

attendu que le nombre de centimes additionnel nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2013 s'élève à 34 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 11'960'000.– aux dépenses et de CHF 0.– aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 11'960'000.–,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'890'431.–, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 7'069'569.–,

vu le préavis favorable de la commission Finances du 30 octobre 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 11 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 33'231'674.– aux charges et de CHF 33'639'632.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 407'958.–.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 34 centimes.
3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2013 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Départ de M. Ulmann à 21h51.

4.2 Mise en séparatif du collecteur situé dans l'emprise du chantier CEVA sur le tronçon compris entre l'avenue des Arpillières et le chemin des Grangettes : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 628'600.– TTC)

Le président indique que le projet a été traité par la commission Bâtiments et Infrastructures. Les travaux du CEVA vont conduire à l'interruption de certaines canalisations, conduites d'alimentation et du réseau en général. L'opportunité est offerte de profiter des travaux en cours et à venir pour mettre en séparatif cette partie du réseau communal. La commission Bâtiments et Infrastructures a pu obtenir des réponses à toutes ses questions. Elle a approuvé ce projet par 9 voix pour, soit à l'unanimité.

Le président passe ensuite la parole à M. Pictet, président de la commission des Finances.

M. Pictet informe que le sujet a été traité par la commission des Finances, qui a soutenu à l'unanimité ce crédit.

Le président remercie M. Pictet.

Le président demande si le Conseil municipal souhaite que le plan des canalisations lui soit projeté. Il constate que ce n'est pas le cas.

Puis, il passe la parole à M. Locher.

Au préalable, M. Locher souhaite remercier le Conseil municipal pour le vote du budget, ne serait-ce que pour les employés de la commune qui vont retrouver les annuités 2013. Il en vient ensuite au projet soumis au Conseil municipal. Le chantier du CEVA met en péril les infrastructures de la commune qui traversent le domaine souterrain du CEVA. Dans le cadre du bassin versant comprenant les Arpillières et le chemin des Grangettes, la mise en péril du collecteur offre à la commune l'opportunité de passer en séparatif et de reprendre l'intégralité du projet d'écoulement des eaux claires et des eaux usées pour l'ensemble du bassin versant. Il est prévu de réaliser pour l'heure la partie située dans l'emprise du chantier CEVA, ce qui permettra par la suite de connaître les niveaux définitifs afin de présenter au Conseil municipal un projet d'assainissement de l'entier du bassin versant (une partie se situera par-dessus la

tranchée couverte CEVA et l'autre partira sur la route de Chêne). L'objet de la délibération de ce soir est donc l'assainissement d'un premier tronçon. Comme les travaux se feront dans le cadre de l'emprise du chantier CEVA, il a fallu au Conseil administratif plus d'une année pour finaliser un projet de convention qui permette à la commune de réaliser ces travaux dans le cadre plus général des travaux CEVA par les mandataires de la direction de projet tout en étant en conformité avec les dispositions relatives aux AIMP.

Le président ouvre la discussion.

M. Perrin demande si, dans le cadre de ce projet, les mandataires du CEVA sont payés par la Confédération/les CFF ou par la commune. Sont-ils imposés à la commune ?

M. Gailland donne la même réponse que celle donnée en séance de commission. Il s'agit d'une délégation de la maîtrise d'ouvrage à la direction de projet CEVA. Ainsi, la direction de projet CEVA a proposé d'assurer le pilotage des travaux, ceci avec l'aide des mandataires du projet CEVA que la commune rétribuera à hauteur d'un peu plus de CHF 37'000.-. Concernant le mandat de pilotage donné à la direction de projet CEVA en tant que telle, les honoraires se montent à 4 %. M. Gailland ajoute que la commune sera associée aux différentes étapes de ce chantier, en particulier au moment de la restitution de l'ouvrage.

M. Perrin relève que, dans le cadre de l'avancement des travaux du CEVA, des modifications de la circulation et le blocage de certaines routes surviennent constamment. La population tombe des nues. Il serait utile que la commune intervienne auprès de la direction de projet pour qu'une signalisation adéquate soit mise en place.

M. Karr remarque que chacun connaît le principe de la délégation de compétence du Conseil municipal envers le Conseil administratif. Il aimeraient ici proposer le contraire : il délègue volontiers à M. Perrin la compétence de discuter avec la direction de projet CEVA. C'est un travail qui lui prendra ses jours, ses nuits, ses week-ends et ses vacances car on se trouve face à un mur, à une tranchée à peine couverte. À titre d'exemple, le Conseil administratif a découvert cet après-midi que le chemin de Grange-Falquet avait été fermé et qu'il n'y avait aucune signalisation sur le chemin de la Gradelle indiquant qu'on ne pouvait plus tourner à droite - les gens arrivent et font demi-tour et c'est un désordre indescriptible. La commune est face à des difficultés qui occupent la Police municipale, ses autres services et toutes ses rencontres périodiques avec la direction de projet CEVA. La liste des problèmes qui ont eu lieu est interminable, mais elle reste plus courte que la liste des problèmes à venir.

Le président ne souhaite pas ouvrir un débat sur la problématique générale du CEVA. M. Perrin signale qu'en 2007 ou 2008, il s'est trouvé à proximité immédiate de la ligne de chemin de fer avec un ingénieur des CFF. Il lui a dit que les CFF prenaient certaines dispositions qui allaient à l'encontre de l'avis de la commune. Réponse du noble ingénieur : « La commune, je n'en ai rien à faire. ». Si M. Perrin intervient sur

ce sujet, c'est parce que les groupes politiques influents de la commune de Chêne-Bougeries ont des députés au Grand Conseil et des membres à divers postes-clés. Il rappelle qu'il avait obtenu que la commune fasse opposition au projet. Or, c'est un député libéral qui a fait échouer cette opposition ! Il serait bon que ces groupes influents interviennent pour obtenir une meilleure écoute de la commune par le CEVA, les autorités cantonales et les autorités fédérales.

La parole n'étant plus demandée, il donne lecture de la délibération.

M. Locher signale une faute de frappe : il faut lire « sous le numéro **71.00.331** ».

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

MISE EN SÉPARATIF DU COLLECTEUR SITUÉ DANS L'EMPRISE DU
CHANTIER CEVA SUR LE TRONÇON COMPRIS ENTRE L'AVENUE DES
ARPILLIÈRES ET LE CHEMIN DES GRANGETTES : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 628'600.– TTC)

Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Infrastructures lors de sa séance du 8 octobre 2012,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 9 octobre 2012,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, **par 20 voix pour**,

DÉCIDE d'ouvrir au conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 628'600.– TTC, pour couvrir les travaux du collecteur situé dans l'emprise du chantier CEVA sur le tronçon compris entre l'avenue des Arpillières et le chemin des Grangettes;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense prévue de CHF 628'600.– TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 71.00.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2013 à 2042.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Gross signale que, le 8 novembre, la commission Mobilités-Nature-Environnement a reçu Mme Evéquoz, chargée du programme « Nature en Ville », et M. Magnin, coordinateur de la « Charte des Jardins ». A l'issue de la présentation, les commissaires ont émis le souhait que la Charte des Jardins fasse plus souvent l'objet d'articles notamment dans le journal *Le Chênois*. M. Gross a suggéré que les délégués au comité de rédaction du *Chênois*, soit M. Borda d'Agua, Mme Grandjean-Kyburz et lui-même, transmettent cette demande.

6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Panneaux d'affichage libre

Mme Bisanti a été interpellée par des habitants, qui lui ont dit que deux panneaux d'affichage libre pour les sociétés avaient disparu sans qu'aucune information y relative ne leur soit parvenue. Elle s'est rendue sur place et a constaté que le panneau situé à la Gradelle avait été retourné, qu'il y avait bien un panneau d'affichage officiel et, au dos de celui-ci un panneau d'affichage libre. En revanche, le panneau situé à l'intersection entre le chemin Castan et le chemin Jean-Jacques Rigaud a disparu.

M. Locher sait qu'une réorganisation devait avoir lieu, certains panneaux n'étant pas suffisamment grands. Des panneaux ont été commandés. En revanche, il ignore les raisons pour lesquelles on aurait enlevé des panneaux sans les remplacer dans le même temps. En tout cas, il n'y a aucune volonté délibérée d'empêcher l'affiche libre.

6.2 Zone bleue « macaron »

Mme Garcia rappelle que les « macarons » vont être introduits dans la commune. Il a déjà été demandé à plusieurs reprises si des stationnements de 2, 3 voire 4 heures sont prévus. Elle réitère la question, sachant que des habitants du village lui ont demandé comment cela se passera pour les commerces ou quand ils veulent recevoir des visiteurs.

M. Karr rappelle d'abord qu'une zone bleue « macaron » permet à tout un chacun, même sans « macaron », de stationner pendant 90 minutes, ce qui devrait être adéquat pour un commerce. Ensuite, il signale que la commune a effectivement demandé quelques places en zone blanche, mais cette question n'a pas encore été tranchée par la DGM.

6.3 Coopérative Jean-Jacques Rigaud

Lors du dernier Conseil municipal, Mme Garcia avait déjà posé une question concernant les inscriptions à la Codha. M. Karr lui avait répondu que les inscriptions étaient ouvertes à la Codha. En réalité, les appartements ont déjà été attribués, plus

rien n'est ouvert aux communiers. Une information figure actuellement sur le site Internet de la commune, mais Mme Garcia demande pourquoi cette information n'a pas été faite en même temps que l'ouverture des inscriptions à la Codha. Les habitants de Chêne-Bougeries sont préterités parce que, même si dix appartements seront mis à leur disposition, on ne leur a pas dit qu'ils pouvaient aussi s'inscrire auprès de la Codha pour éventuellement obtenir un appartement à Jean-Jacques Rigaud. La commune organise un concours, octroie un droit de superficie à une coopérative, et les habitants de Chêne-Bougeries ne sont pas informés qu'ils peuvent s'inscrire auprès de cette dernière. Mme Garcia ne comprend pas pourquoi la commune n'a pas fait figurer cette information sur son site au courant de l'été déjà, comme la Codha l'a fait.

M. Karr relève que c'est à partir de la première présentation publique du projet à la salle communale que la communication sur ce projet a véritablement commencé, avec le message invitant les personnes à s'inscrire à la Codha et ultérieurement à la commune, quand le Conseil administratif ouvrira les inscriptions. Personnellement, il est mal à l'aise à l'idée de proposer aux gens de s'inscrire auprès de la commune alors que les critères d'éligibilité n'ont pas encore été décidés par la commission Territoire et le Conseil municipal. Pour se porter candidat, la moindre des choses est de savoir quels sont les critères qu'on doit remplir. M. Karr ne pense pas que les habitants de la commune soient préterités. Il aurait préféré que toutes ces décisions soient prises en amont et que les inscriptions soient ouvertes simultanément de part et d'autre. Il souligne cependant que les habitants de la commune ont bien deux occasions de s'inscrire : une fois en adhérant à la Codha et une deuxième fois en qualité de communiers quand les critères d'attribution auront été définis. Ce point sera d'ailleurs à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Territoire prévue en décembre. M. Karr ajoute que la question de l'accès des habitants de Chêne-Bougeries aux appartements dont l'attribution relève de la commune tient à cœur au Conseil administratif, qui a le souci que tout se passe dans un esprit d'équité.

Mme Garcia maintient qu'il est dommage que l'information n'ait pas été publiée cet été déjà sur le site Internet de la commune. Et comme elle l'a dit la dernière fois, il devrait être possible de s'inscrire même avant que les critères d'attribution aient été définis. Il existe aussi d'autres appartements appartenant à la commune. Donc une liste existe et si les gens s'inscrivent, on peut regarder quel logement convient à qui. Ceux qui voudraient être candidats devraient-ils aller sur le site tous les jours pour voir si les inscriptions sont ouvertes ? Enfin, Mme Garcia imagine qu'il ne faut pas des années pour établir des critères d'attribution. Certaines communes ont bien établi des critères. La commune de Chêne-Bougeries pourrait là aussi faire un « copié-collé ».

Le président rappelle que la motion a fixé un délai au mois de juin 2013 pour définir ces critères d'attribution. Par ailleurs et dans un souci de clarification, il lui semble que tout un chacun peut déjà s'inscrire à la commune pour une demande de logement.

M. Karr répond par l'affirmative, mais pas spécifiquement pour un logement situé dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.

Mme Sommer observe que les inscriptions à la Codha sont closes depuis un certain temps déjà. Ne restent donc pour les communiers que les dix appartements réservés à

la commune. Ce n'est pas grand-chose. Les communiers sont déçus. Elle trouve personnellement que c'est déplaisant, sachant qu'il s'agit d'un terrain communal.

M. Karr précise que c'est la commission Bâtiments de la précédente législature qui a pris la décision de ne mettre que dix appartements à disposition des communiers. C'est elle qui a rédigé le règlement du concours, auquel il faut se tenir. On ne peut pas changer cette règle en cours de route. Effectivement, c'est peu, mais cela permet d'attirer l'attention du Conseil municipal sur la nécessité impérieuse pour la commune de se doter d'une plus grande maîtrise foncière afin d'avoir d'autres occasions de réaliser des projets de coopératives dans lesquels la commune pourrait placer ses habitants. Il comprend la déception des communiers, mais il pense qu'il ne revient qu'au Conseil municipal de satisfaire à cette demande.

M. Borda d'Agua précise que la déception des communiers vient du fait que, quand le projet leur a été présenté, les inscriptions auprès de la Codha étaient de facto déjà closes. Il y a eu un manque de communication entre la commune et la Codha. Certains communiers ont ressenti un malaise parce qu'il ne restait que dix appartement alors qu'ils ne savaient pas qu'ils auraient pu s'inscrire à la Codha.

Selon M. Karr, les inscriptions n'étaient pas closes à la Codha, mais elles étaient dépassées par la demande, ce qui est différent. Il faut savoir qu'à la Codha, c'est l'ancienneté qui prime. Les gens intéressés à habiter à la coopérative Jean-Jacques Rigaud sont inscrits depuis deux, trois, quatre ou six ans sur une liste d'attente. C'est en fait le principe « premier arrivé, premier servi » qui s'applique. On peut dire que le jour où cette coopérative a été désignée lauréate, les inscriptions à la Codha étaient déjà fermées parce que la demande sature l'offre. Le modèle de coopérative d'habitation a beaucoup de succès. La Codha a une liste d'attente de 1'100 ou 1'200 personnes. La liste est donc close en pratique, mais elle est théoriquement ouverte. Si, par exemple, 1'050 personnes à la Codha disaient qu'elles ne veulent surtout pas habiter à Chêne-Bougeries, les personnes qui seraient désireuses d'y habiter monteraient en première priorité. M. Karr répète qu'il partage la préoccupation des intervenants quant à l'insuffisance de l'offre. Et, encore une fois, le Conseil municipal et le Conseil administratif ont ensemble la possibilité de pallier l'insuffisance de l'offre.

M. Borda d'Agua signale que la Codha avait fixé un délai au 15 août pour les inscriptions. La présentation publique a eu lieu le 30 août, soit quinze jours après la clôture des inscriptions.

M. Karr l'ignorait. Lorsqu'il a fait cette présentation avec la Codha, le représentant de cette dernière lui a dit que les inscriptions étaient encore ouvertes. Vraisemblablement, il y a aussi eu un couac de la part de la Codha.

Pour M. Gross, il y a eu une mécompréhension des principes régissant le fonctionnement des coopératives d'habitation. Il existe des listes d'attente, avec des membres qui espèrent se voir attribuer un logement depuis plusieurs années. C'est

peut-être cela qui a été mal communiqué lors de la séance d'information publique, au cours de laquelle on n'a pas explicitement dit que la Codha avait déjà une longue liste d'attente et bien plus de membres que de logements disponibles à Jean-Jacques Rigaud.

6.4 Ondes électromagnétiques

Mme Hochuli rappelle qu'elle avait demandé lors de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2012 d'obtenir des informations concernant les ondes électromagnétiques dans la commune de Chêne-Bougeries et dans la région. Cette question a dû tomber aux oubliettes. Mme Hochuli réitère donc sa demande.

M. Karr habite malheureusement à côté d'un relai-natel, c'est probablement pour cela qu'il a oublié. Il donnera suite à la demande de Mme Hochuli.

6.5 GIAP

Mme Hochuli a une remarque-boutade, qu'elle a au demeurant déjà faite lors de la dernière séance de la commission Jeunesse. Elle trouve inacceptable que le GIAP mène la commune en bateau et formule autant d'exigences. C'est tout de même le GIAP qui impose à la commune d'accueillir ces enfants. Mme Hochuli suggère de lui dire, puisqu'il fait tellement de difficultés et qu'il ne veut pas accepter le projet de la commune : « Voilà les clés, débrouillez-vous. » Mme Grandjean-Kyburz lui a répondu très justement qu'en tant que commune, Chêne-Bougeries avait l'obligation d'accueillir ces enfants. Mais si le GIAP lui refuse les moyens de les accueillir, c'est à lui de les accueillir.

Mme Grandjean-Kyburz remarque que le GIAP est une entité de l'Association des communes genevoises. Le GIAP impose des normes et des conditions d'accueil. Effectivement la commune est sous son joug.

Mme Hochuli ne voit pas pourquoi Mme Grandjean-Kyburz devrait se battre constamment contre le GIAP. Si la commune dit au GIAP de se débrouiller, il bougera peut-être.

6.6 Chemin de la Bessonnette

M. Sapey a vu avec satisfaction que des plots avaient été installés au chemin de la Bessonnette pour empêcher le stationnement sauvage. Il en remercie le Conseil administratif.

6.7 Déchetterie

M. Sapey remarque que c'est le parcours du combattant pour déposer ses déchets de jardin. Il a reçu beaucoup de plaintes à ce sujet. Lui-même a renoncé à aller déposer ses déchets de jardin dans cette benne. Il défie une personne âgée de monter les

escaliers avec un sac pour le poser dans une benne qui se situe au moins à deux mètres de hauteur. Ne serait-il pas possible de concevoir quelque chose de moins difficile ?

M. Karr relève que ce projet a été réalisé au cours de la précédente législature. Il signale en plaisantant qu'il y avait eu là une volonté d'allier, dans un souci d'économie, la gestion des déchets avec un parcours Vita.

M. Locher indique qu'il est prévu de réorganiser cette zone. Il s'agira tout d'abord de placer ces containers au niveau du sol. Pour ce faire, de grands travaux seront nécessaires parce qu'il faudra respecter l'entier des normes relatives aux fluides qui s'écouleront des containers. Le projet n'a pas évolué depuis un certain temps mais il reste d'actualité. Il doit réussir à combiner plusieurs aspects. Il faut d'abord que les camions disposent de la place nécessaire pour faire des manœuvres afin de pouvoir charger et décharger ces énormes bennes. Parallèlement, la balayeuse doit aussi avoir un accès facilité. Et tout cela en mixité avec le public, qui ne doit pas se retrouver sous les roues d'un camion. Il faudra trouver un compromis, qui consistera sans doute à rogner sur une partie de l'espace destiné à la jauge des arbres en attente de replantation. Ce projet va nécessiter l'entier des compétences et connaissances du Service des parcs et promenades, qui utilise également cette zone. On retrouve donc ici l'idée d'un projet transversal. Ce sera peut-être un cas d'école pour la nouvelle organisation administrative que le Conseil administratif est en train de mettre sur pied.

M. Sapey demande si, en attendant que ce projet se réalise, les communiers ne pourraient pas déposer leurs déchets de jardin là où la commune les dépose.

M. Locher relève que tous les communiers peuvent déposer leurs déchets de jardin devant chez eux. A cet effet, la commune vend des containers de diverses tailles à un prix subventionné afin d'inciter les habitants à récupérer. Si des personnes âgées, par exemple, n'arrivent pas à déposer leurs déchets de jardin dans la benne, il vaut mieux leur proposer d'acquérir leur propre container, vu la lenteur du processus d'adoption d'un tel projet (vote d'un crédit d'étude, présentation en séance de commission, vote d'un crédit d'investissement, ...). M. Locher souligne cependant que ce projet sera conduit à terme.

M. Perrin rappelle qu'un ou deux mois après l'installation de la benne, M. de Candolle, ancien conseiller municipal, était intervenu exactement dans le même sens que M. Sapey. Sauf erreur, c'était il y a cinq ans. Mais effectivement, la gestion des investissements n'est pas une petite affaire dans la commune.

6.8 Incendie au 7, rue de Chêne-Bougeries

M. Perrin demande si, dans le cadre de l'incendie survenu le 24 octobre, tous les coûts (travaux, nettoyage, expertise, etc.) seront pris en compte par les assurances.

M. Locher confirme qu'ils le seront.

Le président demande si les frais liés à la sécurisation du bâtiment seront également pris en compte. Il pense, par exemple, aux fenêtres qui seront murées.

M. Locher répond par l'affirmative. Il croit savoir que la condamnation des fenêtres sera aussi prise en compte par les assurances, mais il relève qu'il s'agit là de frais vraiment accessoires.

6.9 Containers

Mme Wyss demande s'il est vrai que la voirie ne ramasse que les containers munis de l'écusson de la commune de Chêne-Bougeries. C'est du moins ce qu'on lui avait dit quand elle est arrivée dans la commune. Or, elle observe dans la rue des containers qui proviennent du commerce.

M. Karr répond par l'affirmative. Il ajoute que les autres containers ne sont pas levés.

Mme Wyss ne pense pas que la voirie fasse actuellement la distinction.

6.10 Thermographie aérienne

L'intervention de Mme Wyss concerne une action entreprise depuis l'été dernier par l'Association des communes genevoises concernant une campagne de thermographie aérienne. Elle a vu dernièrement qu'une commune – elle croit savoir qu'il s'agit du Grand-Saconnex – avait fait une information aux communiers afin de les inciter à demander une thermographie de leur immeuble ou maison. Elle sait que les communes subventionnent ces thermographies et que les communiers peuvent demander un conseil personnalisé pour chaque bâtiment. Elle souhaite savoir ce qu'il en est à Chêne-Bougeries. Une information sera-t-elle donnée aux habitants de la commune ? Si oui, par quel biais (*Le Chênois*, une séance publique) ?

M. Karr prend note de la question.

6.11 Fermeture chemin de Grange-Falquet

M. Gross revient sur le CEVA. Le chemin de Grange-Falquet a donc été fermé, ce qui cause beaucoup de problèmes de circulation, notamment sur le chemin De-La-Montagne. Le problème principal qu'il a observé concerne les gens qui veulent aller sur Thônex. Comme le feu situé au bout du chemin De-La-Montagne est très court pour aller en direction de Thônex, d'importants bouchons se forment. Dans l'idéal, on changerait le temps du feu, mais cela paralyserait les trams –. M. Gross pense que la commune ne se ferait pas d'amis. Le meilleur moyen consisterait simplement à mettre une signalisation « chantier » en indiquant que Thônex est accessible par le chemin du Petit-Bel-Air. Peut-être une meilleure solution est-elle envisageable, mais il faut en tout cas déterminer ce qui peut être réalisé dans l'immédiat pour régler ce problème de trafic qui va durer quelques mois encore.

M. Karr s'est fait la même réflexion en venant à la séance. La régulation du « tourner à gauche » sur la route de Chêne en direction du chemin de Grange-Falquet n'a, à vrai dire, plus lieu d'être. Il pense que personne ne s'est vraiment posé la question. En effet, ce sont des services différents qui traitent ce dossier, le CEVA ferme une rue et la DGM n'y pense pas. Il faudrait reprogrammer ce feu et le suivant de sorte à fluidifier le trafic. Cela ne poserait aucun problème du point de vue du tram. Il faudrait simplement laisser aux gens qui veulent se rendre au début du chemin de Grange-Falquet une possibilité de tourner à gauche. C'est peut-être pour cette raison que cela n'a pas été fait, mais il est néanmoins vrai qu'aujourd'hui cette régulation est disproportionnée. La commune s'enquerra auprès de la DGM – avec toutefois les résultats auxquels on peut s'attendre.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h 34.

Le Vice-président
du Conseil municipal
L. HEIMENDINGER

Le Président
du Conseil municipal
F. SPINELLI